

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2015/608 - Insertion professionnelle - 4513
Financement 2015 des structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- fixe les montants des subventions 2015 pour l'ensemble des structures figurant en annexe à la présente délibération, à hauteur de 3 024 433 euros ;

- approuve le versement pour 2015 d'un solde global de 825 812 euros (solde 734 812 € + bonus 91 000 €) pour l'ensemble des structures figurant en annexe à la présente délibération, une avance d'un montant de 2 198 622 euros ayant déjà été versée en février 2015 ;

- décide que les soldes restant seront versés au cours du second semestre 2015, au regard des éléments d'activité fournis par les structures et conformément aux modalités de versement prévues dans les conventions financières ;

- autorise son Président à signer les conventions et avenants correspondants, sur la base de la convention-type annexée à cette délibération ;
- charge son Président de mettre en œuvre ce dispositif.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc195539-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15